



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

INGENIEUR TERRITORIAL

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie organisent au titre de l'année 2019, le concours d'accès au grade d'ingénieur territorial.

SPECIALITES	Postes ouverts		CDG ORGANISATEURS	LIEUX DES ÉPREUVES
	externe	interne		
Ingénierie, gestion technique et architecture	15	5	Tarn- CDG 81 188 rue de Jarlard 81000 ALBI 05 63 60 16 50 - www.cdg81.fr	Albi et ses environs
Infrastructures et réseaux	17	5	Aude - CDG 11 Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX 04 68 77 79 79 - www.cdg11.fr	Carcassonne et ses environs
Prévention et gestion des risques	20	5	Haute-Garonne - CDG 31 590 Rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX 05 81 91 93 00 - www.cdg31.fr	Toulouse et ses environs
Informatique et systèmes d'information	24	8	Tarn- CDG 81 188 rue de Jarlard 81000 ALBI 05 63 60 16 50 - www.cdg81.fr	Albi et ses environs
Urbanisme, aménagement et paysages	Spécialité non organisée			

Pour les modalités d'inscription se référer au site internet de chaque CDG organisateur.

DATE DE DEBUT DES INSCRIPTIONS ou PREINSCRIPTION	DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS ou PREINSCRIPTION (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (SUR PLACE AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU CDG ORGANISATEUR OU PAR VOIE POSTALE LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)	DATE PREVISIONNELLE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE
Mardi 15 janvier 2019	Mercredi 20 février 2019 (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 28 février 2019	Mercredi 12 et jeudi 13 juin 2019

CONDITIONS D'ACCES	
CONCOURS EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. La condition de diplôme doit être justifiée à une date fixée, par l'arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles.
CONCOURS INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2 ^o de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.